

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|  |   |                                       |                                     |
|--|---|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>Nancy Bulger                                |   | Date d'inspection<br>Le 17 juin 2026  |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Halte scolaire Les Amis de la Passerelle |   | Numéro de permis<br>2015725           |                                     |
| Adresse<br>5067 160 Route Pont-Landry NB E1X 2V5                   |   | Numéro de téléphone<br>(506) 397-1984 |                                     |
| Type de permis<br>Garderie éducative à temps partiel               | Nombre maximal d'enfants<br>30                      | Âges des enfants<br>ÂGE SCOLAIRE      |                                     |
| Personnel SGE<br>Sylvie Richardson                                 | Titre du poste<br>Mentor en assurance de la qualité |                                       |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives               | Règlement   | Date limite pour être conforme        | Date d'attestation de la conformité |

### Commentaires généraux

La visite de l'établissement a été effectuée en après-midi dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté.

À la suite de vérification de 2 dossiers, des employés contiennent les vérifications et les documentations requises.

- L'exploitant confirme qu'aucun médicament n'est administré aux enfants.

Les médicaments administrés en cas de choc anaphylactique (ex. : EpiPen) ne sont pas rangés sous clé, mais sont placés dans un endroit facilement accessible pour le personnel, tout en demeurant hors de la portée des enfants.

Un registre des incidents mineurs est tenu à jour. Les parents sont informés des incidents et signent le registre pour confirmer la communication.

Pendant ma surveillance j'ai pu observer, l'arrivée de l'école, préparation avant la collation. Rangement des objets personnels dans les casiers, salle de bain et lavage de main avant la collation. La collation est donnée par les éducatrices, céréales ou biscuits, compote de pomme.

original signé par  
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 17 juin 2026

Date

original signé par  
Nancy Bulger

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 juin 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"